

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 15/052 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE AU MAINTIEN DE TOUS LES POSTES AU SEIN DE LA RADIO DE SERVICE PUBLIC « FRANCE BLEU RCFM »

SEANCE DU 9 AVRIL 2015

L'An deux mille quinze et le neuf avril, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, MOSCONI François, NICOLAI Marc-Antoine, NIVAGGIONI Nadine, ORSUCCI Jean-Charles, POLI Jean-Marie, SIMONPIETRI Agnès, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme CASALTA Laetitia à Mme BARTOLI Marie-France
M. CASTELLANI Michel à M. VANNI Hyacinthe
M. CASTELLI Yannick à M. ORSUCCI Jean-Charles
Mme COLONNA Christine à M. BIANCUCCI Jean
M. FEDERICI Balthazar à M. NICOLAI Marc-Antoine
M. LUCIANI Xavier à Mme GIOVANNINI Fabienne
Mme RISTERUCCI Josette à M. BUCCHINI Dominique
M. SIMEONI Gilles à Mme LACAVE Mattea
M. TALAMONI Jean-Guy à Mme GIACOMETTI Josepha

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

BEDU-PASQUALAGGI Diane, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, FRANCESCHI Valérie, FRANCISCI Marcel, GRIMALDI Stéphanie, HOUEMER Marie-Paule, MARTELLI Benoîte, MILANI Jean-Louis, NATALI Anne-Marie, NIELLINI Annonciade, ORSINI Antoine, PAGNI Alexandra, de ROCCA SERRA Camille, SANTINI Ange, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, SUZZONI Etienne, VALENTINI Marie-Hélène.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,

VU le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, visé en son article 56,

VU les motions déposées par M. Dominique BUCCHINI et M. Jean-Guy TALAMONI au nom du groupe « Corsica Libera », auxquelles s'est associé l'ensemble des groupes de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

ADOPTÉ, à l'unanimité, la motion dont la teneur suit :

« **CONSIDERANT** l'importance de la station France Bleu RCFM qui, avec 17,2 points d'audience, s'avère être la première en parts de marchés sur la Corse, Bastia et Ajaccio,

CONSIDERANT que la station France Bleu RCFM assure en Corse, non seulement une mission essentielle d'information mais également un lien irremplaçable avec les populations dans une région à forte dominante rurale,

CONSIDERANT qu'elle constitue un vecteur essentiel du développement de la langue et de la culture corses à travers, notamment, des émissions telles que « Dite a vostra », « Tra di noi » et le soutien permanent qu'elle assure aux artistes corses,

CONSIDERANT que depuis de nombreuses années, la station a également développé une meilleure connaissance des peuples du Mare Nostrum et de leur culture en œuvrant à la construction d'un vivre ensemble méditerranéen (émissions « Qantara » et « Méditerranéo »), permettant ainsi à la Corse de s'inscrire dans un espace multiculturel international,

CONSIDERANT que France Bleu RCFM avec 250 000 auditeurs potentiels en Corse et 700 000 dans le monde a pour ambition de devenir la radio de tous les corses, où qu'ils se trouvent,

CONSIDERANT que ce projet nécessite de pérenniser la spécificité de la radio notamment par le développement de son caractère bilingue, du volet coopération méditerranéenne et des liens avec la diaspora corse de France continentale,

CONSIDERANT en premier lieu les menaces qui pèsent sur les emplois, et en particulier la suppression d'ores et déjà programmée d'un premier poste, et que de telles suppressions hypothèquent lourdement la pérennité de la spécificité culturelle de RCFM,

CONSIDERANT en deuxième lieu le projet de réduction des heures de diffusion à partir de la Corse, l'après-midi, et leur remplacement par des programmes parisiens,

CONSIDERANT en troisième lieu le refus de la Direction de Radio-France de poursuivre le partenariat relatif au Diplôme Universitaire de journaliste, cette expérience ayant pourtant été particulièrement positive pour l'ensemble des médias insulaires et pour l'Université de Corse, et ce alors que tous les autres partenaires souhaitent reconduire la démarche,

CONSIDERANT que Radio-France, dont l'unique actionnaire est l'Etat, se doit de prendre en compte les orientations politiques, et notamment celles arrêtées par les élus corse,

CONSIDERANT que le rayonnement de la station France Bleu RCFM s'inscrit parfaitement dans le projet de PADDUC adopté récemment par l'Assemblée de Corse qui fait de la culture et de l'identité préservées des potentiels privilégiés sur lesquels ancrer le développement de l'île,

CONSIDERANT ainsi que la CTC ne saurait accepter une réduction des personnels de la radio, tant aujourd'hui que dans les années à venir alors que le chômage atteint en Corse de tristes records,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

S'INQUIETE de la politique actuelle de la direction de Radio-France à l'égard de la Corse,

REAFFIRME l'importance qu'elle accorde à la station France Bleu RCFM,

DEMANDE au Conseil Exécutif de prendre contact avec la Direction de Radio-France et avec le gouvernement, afin de demander que des garanties soient apportées sur ces différents points (maintien des emplois et des heures de diffusion corse, poursuite du partenariat relatif au D.U. journalisme). »

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 9 avril 2015

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI